

Image not found or type unknown



Peut on intervertir les prénoms de la cni?

Par **Berthille**, le **27/10/2016** à **16:52**

Je dois faire établir une nouvelle carte d'identité. La précédente porte Marie Brigitte Fanny et bien sûr, les administrations choisissent marie alors qu'on m'appelle Fanny depuis l'enfance.
Le passage par le tribunal est-il obligatoire ?
Merci de votre réponse